AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70

EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 164
du 21 Février 1990

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COQUET

Abonnement Annuel : Régisseur de Recettes

Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD

ISSN
C7 39 - 9633

* DESHERBAGE CHIMIQUE DE LA Vigne : nouveautés, précisions *

Le desherbage doit toujours être raisonné en fonction de la flore attendue, de la selectivité de l'herbicide, des conditions d'application et du coût.

1) Situations sans graminées estivales ou à trés large dominante dicotylédones

Deux solutions sont possibles :

=> Spécialités contenant du diuron associés à une triazine (VEGEPRON DS) PERAL vigne, CLERY, FENICAN et CLAIRSOL 85) . L'apport fractionné est recommandé surtout si le sol est filtrant ou peu profond. Dans notre règion le premier apport devra être réalisé au plus tard le 15 mars.

Tous ces herbicides n'ont aucune action sous les adventices levées. Il sera donc nécessaire de leur additionner un herbicide de **post levée** par ex : GRAMOXONE plus à 6 l/ha . AZURAL à 9-12 l/ha, BUGGY à 3-4-5 l/ha, WEEDAZOL TL, CIDAXTIL, RADOXONE TL, AMITRIL TL à 10-15 l/ha, GIROR à 10 l/ha, BASTA à 5 l/ha.

=> Le SEXTAN est une association de simazine et isoxaben . A 7,5 l/ha une seule application en prédebourrement permet de couvrir toute la campagne. Son efficacité est excellente sur de nombreuses plantes = senecon, morelle, erigeron, chenopode ou laiteron mais sur graminées estivales (Panic , digitaire, sétaire) son action est trés limitée . Son application doit se faire fin février, début mars.

Remarques

** Réserver le PREFIX G 10 (70 kg/ha) et SURFASSOL G (90 kg/ha) aux situations difficiles : envahissement de prêles, aristoloches vu le coût /ha.

** Pour tous les herbicides de pré-levée, des pluies aprés applications sont necessaires pour assurer une bonne efficacité.

** Le SOLICAM S à 5 kg/ha est essentiellement anti-graminée mais offre une efficacité satisfaisante sur quelques dicotyledones (chenopode, epilobe, erigeron, laiteron)

P.5

.../...

2) Situations avec graminées estivales

Leur contrôle doit s'appuyer sur des applications de **pré - levée** . L'utilisation des herbicides de post-levée donne rarement de bons résultats. Différentes spécialités commerciales peuvent être utilisées.

=> Les spécialités à base de **diuron** en apport fractionné. Elles assurent également la destruction de la plupart des dicotyledones résistants.

=> VITIDOR (oryzalin + simazine) à 13 l/ha en une fois en fin d'hiver.

=> ZORIAL (norflurazon) à 2,5 kg/ha en une fois en fin d'hiver, le SOLICAM S (norflurazon + diuron) à 5 kg/ha sauf en sols filtrants.

=> DEVRINOL LF (8 l/ha) en mélange avec la simazine (2000 à 2500 g/ha).

Remarques

** Ces quatre derniers produits sont à utiliser au plus tard fin février dans notre région afin de bénéficier de pluies suffisantes pour bien les positionner.

** Le rattrapage avec un anti graminé spécifique pourra être réalisé au stade 3-5 feuilles avec FERVINAL 2l/ha, ou FUSILADE X 2 0,8 l à 1 l/ha, ou TARGA D + 0,5 l/ha ou GALLANT 1,5 l/ha. L'adjonction d'huile est necessaire.

Sur les jeunes vergers

Deux nouveaux produits = le CENT 7 (isoxaben à 8l/ha qui présente une efficacité interessante sur dicotyledones et le SURFLAN (oryzalin) à 8l/ha surtout performant sur graminés.
Ils sont tous deux à utiliser en pré-levée.

AMANDIER

Les déssechements de petits rameaux s'observent tous les ans au printemps dans notre règion . Ils sont provoqués par des attaques de champignons tels que les **Monilia** ou le **Fusisoccum** .
Il est recommandé d'effectuer un traitement à l'aide de fongicides tels que : benomy, carbendazime, thiabendazole juste au stade G, c'est à dire à la chute des pétales